



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-039
-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 12 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Action Sociale et Culturelle de la CAB (CASC)

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

PRESENTS :

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

POUVOIRS :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Michel ROSSI
Emmanuelle de GENTILI	à	Michel PERETTI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 12 avril 2018

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles de la CAB (CASC)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 Décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la demande de l'association du personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia dénommée « CASC de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

Considérant qu'il convient d'octroyer une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2018 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'octroyer une subvention de 72 500€ à l'association du personnel « Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia » pour l'année 2018.

DIT

Que les crédits sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget principal 2018 de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

François TATTI



Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25 AVR. 2018.
Et publication ou notification
du 25 AVR. 2018.
Charlotte GAGNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification